Louis BUSSIÈRE (1902-1944)

Observateur

Louis Etienne Prosper BUSSIÈRE est né le **26 décembre 1902** à 6 heures du matin au numéro 82 Grande rue à Aubusson dans le département de la Creuse.

Il est le deuxième enfant d'Alexandre BUSSIÈRE, tapissier, 25 ans, né le 26 février 1877 à Aubusson et de Françoise Marie GUILLAUMOT, institutrice, 24 ans, née le 5 mai 1878 à Aubusson. Du couple, marié le 3 janvier 1901 à Aubusson, naissent sur cette même commune, cinq enfants : Amélie Louise le 23 décembre 1901, Louis le 26 décembre 1902, Emma Rose Antoinette le 3 juin 1905, Jeanne Marie le 30 juin 1908 et Odile Madeleine le 11 janvier 1924.

De la classe **1922**, Louis est recruté à Guéret en Creuse. Sa fiche matricule le décrit : cheveux bruns, yeux gris, front ordinaire, nez fort, visage ovale, taille 1,67 mètre. Il est incorporé le 18 novembre **1922** au 31e régiment d'aviation à Tours comme E.O.R. *(élève-officier de réserve).*

Le 16 mai **1923**, il est admis au cours d'élève-officier de réserve de l'aéronautique. Il est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve le 15 novembre **1923**. Il participe à la campagne en Pays Rhénans du 7 décembre **1923** au 15 mai **1924**.

A la fin de son service militaire, le 16 mai **1924**, il se retire à Aubusson.

Par décret en date du 21 juin **1927**, il est promu lieutenant de réserve pour prendre rang à compter du 14 avril **1927**. Le 1er août **1928**, il est affecté au CM d'aviation n° 31 où il accomplit une période obligatoire de 25 jours.

Louis BUSSIÈRE, conducteur de travaux, 27 ans, se marie le 6 mai **1930** à Paris 10e avec Marguerite Léontine BROUTIN, 21 ans, née le 8 mars 1909 à Dunkerque dans le Nord. Du couple naît une fille unique, Michèle Céline le 27 décembre **1930** à Paris 10e.

Le décret du 1er septembre **1939** de mobilisation générale rappelle Louis à l'activité. Il est affecté à la 3e compagnie du bataillon de l'air 109, le 5 septembre **1939.** Il est rayé du personnel navigant et classé le 19 décembre **1939** dans le corps des officiers de réserve des cadres sédentaires et maintenu dans son grade de lieutenant.

Il rejoint la compagnie de l'air 9/121 pour faire campagne contre l'Allemagne. Le 13 mai **1940**, une correspondance de Louis relate : *« Hier, dimanche de Pentecôte, par une journée superbe un beau soleil, à 4 heures l'après-midi, 4 chasseurs allemands Messerschmitt 109, sont venus en vol rasant attaquer à la mitrailleuse et au canon léger mes positions de tir, inutile de vous dire qu'ils ont été reçus avec tous les honneurs dus à leur rang, nous avons tirés 1500 cartouches, et ces messieurs venus à quatre, sont repartis trois, nous en avons abattu un, le pilote, un lieutenant a été tué et enterré »*

Le 23 juin **1940,** Louis est cité à l'ordre de l'Armée Aérienne comportant attribution de la Croix de Guerre avec palme : *« BUSSIÈRE (Louis) lieutenant, par ses connaissances, instruit d'une façon remarquable la section placée sous ses ordres. A donné un magnifique exemple de courage et de sang froid lors du bombardement aérien, le 10 mai 1940, circulant d'un poste de mitrailleuse à l'autre, pendant toute la durée du tir ennemi. Le 12 mai 1940, le terrain ayant été attaqué à très basse altitude par quatre appareils de chasse allemands, a réussi, grâce à la confiance en soi et au courage qu'il a su donner à son personnel, à abattre le chef de patrouille dont l'avion s'est écrasé au sol à quelques kilomètres de la plateforme ».*

Du 11 juin **1940** au 25 juin **1940,** Louis prend part à la campagne contre l'Italie. Le 1er août **1940,** par suite de la dissolution de la compagnie de l'air 9/121, il est affecté au bataillon de l'air de Salon-de-Provence à la 2e compagnie.

Il est renvoyé dans ses foyers par suite de démobilisation le 13 août **1940**.

Le 1er août **1944**, Louis s'engage dans les F.F.I. *(Forces Françaises de l'intérieur)* à la compagnie du capitaine André CHARPAUX dans le bataillon du commandant Charles HILDEVERT *(document en annexe).*

Louis BUSSIÈRE, F.F.I., veuf, un enfant, 41 ans, est Mort pour la France dans les combats pour la Libération de Paris, le **26 août 1944** à Oissery en Seine-et-Marne.

Les combats de cette terrible journée firent 105 victimes dont le commandant Charles HILDEVERT (47 ans) avec ses 2 fils (19 ans et 21 ans) et aussi 65 prisonniers et disparus.

Louis BUSSIÈRE repose au cimetière de Villemomble en Seine-Saint-Denis dans le carré militaire. Son nom est gravé sur le Monument aux Morts de la commune d'Aubusson et sur celui de Villemomble.

Sources & remerciements :

Michèle CLERC, fille de Louis BUSSIÈRE
Gilles PRIMOUT ➔ www.liberation-de-paris.gilles-primout.fr
Le site internet « Mémoire des hommes » ➔ www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
Les Archives du Service Historique de l'Armée de l'Air à Vincennes (94) ➔ www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr
L'état civil des communes concernées

Mise en œuvre par Fernande BONNEMAIN ➔ www.airmemorialcreusois.fr ➔ ➔ ➔

JR/DG

1ère RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 1956 BR FFCI/FI-Sp.

C.A. 1

8.II.50 - PARIS

MODÈLE NATIONAL — SÉRIE SPÉCIALE

Références : IM. no 10 EMGG/FFI du 8 février 1945
IM. n° 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 1ère **RÉGION MILITAIRE, certifie que :**

Monsieur BUSSIERE Louis, Prosper alias
né le 26 Décembre 1902 à AUBUSSON (Creuse)
appartenant comme

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comme et dans les départements ci-après :

Groupe Hildevert - secteur Nord - Dpt. S.&.O - du 1.8.44 au 26.8.44

de

Je dis du premier au vingt six août mil neuf cent quarante quatre

du au

Circonstances particulières antérieures
N E A N T

Le 26 Août 1944 Monsieur BUSSIERE Louis
a été fait prisonnier et fusillé par les Allemands.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**
Elle a été établie à l'intention de Madame BATAILLE (Tutrice de l'enfant)
domicilié e à LIMOGES (Hte-Vienne) - 53 avenue Emile Labussière.

A PARIS, le 8 Novembre 1950

Le Général de C.A. DEVINCK
Commandant la 1ère **Région Militaire**
Le Lieutenant-Colonel GILLOT
S/Chef d'Etat-Major

1re REGION MILITAIRE Etat-Major

Références particulières éventuelles

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

RAPHAËL ET PERNET IMP. PARIS-ST-OUEN 1947